

Communiqué de presse - 9 avril 2009

Une stratégie de développement du réseau des transports publics

Dans le cadre de la consultation organisée par la Confédération suisse concernant l'arrêté fédéral sur l'étape de financement 2011-2014 du programme en faveur du trafic d'agglomération, le partenariat franco-valdo-genevois, représenté par les trois Co-présidents du Projet d'agglomération, vient de rendre public sa prise de position, adoptée le 1er avril 2009 par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

Cette prise de position, élaborée en concertation par l'ensemble du partenariat, est l'occasion de réaffirmer, 18 mois après la signature de la Charte, que son engagement pour le développement de l'agglomération transfrontalière est toujours aussi fort. L'évaluation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois par les services de la Confédération est en cela très encourageante avec notamment l'attribution du taux maximum d'intervention du Fonds d'infrastructure (40%) et la reconnaissance du caractère transfrontalier de l'agglomération genevoise.

Toutefois, si le partenariat franco-valdo-genevois engagé dans le Projet d'agglomération souligne avec satisfaction l'obtention de ce soutien, il souhaite le voir s'étendre à plusieurs autres projets d'infrastructures dès la première période, entre 2011 et 2014 (tranche A), pour un développement équilibré de l'agglomération.

En effet, les trois Co-présidents ont réaffirmé au nom de l'ensemble du partenariat franco-valdo-genevois, leur volonté de mettre en oeuvre leur stratégie de développement du réseau des transports publics de l'agglomération transfrontalière. A titre d'exemple, quelques projets jugés prioritaires :

- Extension du tram entre le Cern et Saint-Genis-Pouilly (126 Mio CHF - 83 Mio €) ;
- Extension du tram entre Moëllisullaz et Annemasse : prolongation du tracé et par conséquent modification du coût (130 Mio CHF - 86 Mio €) ;
- Amélioration du tronçon de la ligne de chemin de fer Vernier-Genève (120 Mio CHF - 79 Mio €) ;
- Dénivelé de Vézenaz (55 Mio CHF - 36 Mio €) ;
- Construction de la route des Nations (135 Mio CHF - 89 Mio €) ;
- Mise en site propre des transports publics au franchissement de la jonction autoroutière de Coppet (8 Mio CHF - 5 Mio €).

Ces projets devront impérativement être initiés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2014.

Cette volonté s'appuie sur un constat partagé : le retard structurel du réseau de transports publics à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, bassin de vie dont la réalité n'est plus à démontrer. Aussi, la volonté de solliciter la Confédération pour qu'elle soutienne davantage cette stratégie, nécessaire pour le développement durable de l'agglomération, se base sur un constat simple : au regard de la taille de l'agglomération, la dotation de la Confédération par habitant est faible par rapport au reste de la Suisse (moyenne nationale de 400 CHF/264 €, moyenne genevoise 350 CHF/230€).

Contact presse

Marie Caruso - chargée de communication - tél. +33 (0) 450 04 54 08 - email : marie.caruso@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org



En signant cette prise de position et en défendant cette stratégie de développement des transports publics déjà définie par le Projet d'agglomération et sa Charte d'engagement de 2007, le partenariat s'engage concrètement pour la réalisation rapide des premières infrastructures de transport. Il réaffirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour développer de concert l'agglomération franco-valdo-genevoise selon des principes de durabilité.

Pour ces projets, conformément aux procédures définies par la Confédération pour l'obtention des fonds, les partenaires s'engagent à :

- Définir les jalons de chaque étape des phases d'étude : avant-projet, projet définitif, concession, étude d'impact sur l'environnement, approbation des plans, permis de construire ;
- Définir les jalons garantissant le financement : cofinancements des partenaires du Projet d'agglomération (les 60% restant) ;
- Identifier la date de démarrage et la durée de chaque chantier, ainsi que la clef de répartition prévue des investissements sur les années de construction.

Ces engagements doivent être tenus d'ici le 31 décembre 2009 pour les projets devant débuter entre 2011 et 2014.

En rendant public cette prise de position, les trois Co-président du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois réaffirment que la réalisation de ces infrastructures sera une contribution décisive pour un développement équilibré et solidaire de l'agglomération transfrontalière.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

- Madame **Nicole Surchat Vial**, Cheffe de Projet (Suisse, Etat de Genève),
Projet d'agglomération, +41 (0)22 327 49 70 ou +41 (0)79 215 69 28
- Monsieur **Frédéric Bessat**, Chef de Projet (France, Association régionale de coopération du genevois),
Projet d'agglomération, +33 (0)450 04 54 08
- Monsieur **Patrick Freudiger**, Secrétaire général (Nyon région),
+41 (0)22 361 23 24

www.projet-agglo.org

Retrouvez le dossier de presse dans la rubrique Documentation et média.

Contact presse

Marie Caruso - chargée de communication - tél. +33 (0) 450 04 54 08 - email : marie.caruso@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org